



—  
**PRÊT À VOUS OFFRIR  
LA PERFORMANCE**

**DU 30 MAI AU 26 JUIN 2022,**

**JUSQU'À 150€ REMBOURSÉS\***

**POUR L'ACHAT DE 4 PNEUS BRIDGESTONE**

**+ 3 x 2000€ EN CARTES ÉNERGIE  
À GAGNER PAR TIRAGE AU SORT\***

\*Offre limitée aux 4 500 premières participations.  
Voir conditions détaillées dans le règlement disponible  
sur le site [www.offre.bridgestone.fr/energie](http://www.offre.bridgestone.fr/energie)  
Bridgestone Europe NV/SA - Succursale France - RCS Créteil 842 476277

**BRIDGESTONE**

*Des solutions pour votre mobilité*

# EXTRAIT DE RÈGLEMENT « Jusqu'à 150€ remboursés »

Bridgestone Europe NV/SA. Succursale France (RCS Créteil n°842 476 277) organise la présente opération promotionnelle avec obligation d'achat comprenant :

1. Une Offre de remboursement différé consistant en un remboursement partiel différé de l'achat et le montage de 2 ou 4 pneumatiques Bridgestone Tourisme, 4x4/SUV ou Utilitaire, Hiver, Toutes saisons ou Été, 15 pouces ou plus dans les enseignes ou points de vente participants.

Le montant du remboursement sera calculé en fonction de la dimension et du nombre de pneumatiques achetés et montés, à savoir :

Dimensions	15 à 16 pouces	17 pouces	18 pouces	19 pouces et plus
2 pneus	15€	30€	50€	70€
4 pneus	30€	60€	100€	150€

Les remboursements partiels différés seront attribués à toute personne dont le dossier serait conforme aux modalités décrites dans le Règlement, les participations non-conformes entraînant un refus irrémédiable de la demande.

2. Un tirage au sort mettant en jeu 3 lots de cartes énergie à gagner, d'une valeur totale de 2.000€. Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le 15/08/2022, sous contrôle de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés – 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille parmi l'ensemble des Participants conformes. Les gagnants seront contactés par e-mail ou par téléphone sur la base des coordonnées renseignées lors de la participation sur le site du jeu. Dans le cas où la société ne parviendrait pas à joindre un gagnant du tirage au sort, ni par e-mail, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire de participation) après deux (2) tentatives (en laissant des messages sur la boîte e-mail et/ou sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de sept (7) jours calendaires un délai d'une semaine suivant la date de l'e-mail ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis, sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice. La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation et de proposer une dotation de même valeur ou de mêmes caractéristiques.

## COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE ?

- 1 Acheter simultanément et faire monter (achat et pose inclus au sein d'un même point de vente) **entre le 30/05/2022 et le 26/06/2022 inclus**, 2 ou 4 pneumatiques Bridgestone tourisme, 4x4/SUV ou Utilitaire, Hiver, Toutes saisons ou Été, de 15 pouces ou plus dans une enseigne ou un point de vente participant.
- 2 Se rendre, dans les 15 jours suivant la date de facturation des pneumatiques, sur la page [www.offre.bridgestone.fr/energie](http://www.offre.bridgestone.fr/energie) pour procéder à son inscription en ligne en fournissant l'ensemble des informations demandées.
- 3 Télécharger la photo ou le scan de la facture d'achat originale des pneumatiques mentionnant la date d'achat, le numéro d'immatriculation du véhicule sur lequel les pneumatiques ont été montés, le libellé des pneus achetés, le nombre de pneumatiques achetés (2 ou 4), le montage, l'équilibrage et la raison sociale du point de vente. Dans le cas d'un achat sur internet, la facture de montage devra également être fournie.
- 4 Télécharger une photo ou un scan de la carte grise du véhicule où ont été montés les pneumatiques Bridgestone achetés. Le numéro d'immatriculation doit être le même que celui présent sur la facture. Si la demande est conforme, le Participant bénéficiera du remboursement uniquement par virement bancaire dans un délai maximum de 3 à 4 semaines à compter de la réception de l'ensemble des éléments conformes. Toute autre forme de remboursement est exclue.

Cette opération se déroulera du 30 mai 2022 au 26 juin 2022. L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure et aux personnes morales résidant en France. Sont exclus de l'Opération les Professionnels, tels que définis dans le Règlement, exerçant une activité de loueur de véhicules. L'Opération est limitée aux 4.500 premières participations enregistrées sur le site de l'offre. Un compteur présent sur le site [www.offre.bridgestone.fr/energie](http://www.offre.bridgestone.fr/energie) permettra de suivre en temps réel le nombre de participations encore disponibles. Pour toute personne physique, elle est limitée à une (1) participation par voiture (numéro d'immatriculation) et deux (2) participations par foyer (même nom et/ou adresse et même IBAN/BIC dans la limite de 4 pneus par demande). Pour les professionnels, elle est limitée à une (1) participation par voiture (numéro d'immatriculation) et dix (10) participations par établissement (même nom/société et/ou adresse et même IBAN/BIC dans la limite de 4 pneus par participation). Pour participer, le Participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide. La participation à l'Opération se fait exclusivement par Internet sur le site [www.offre.bridgestone.fr/energie](http://www.offre.bridgestone.fr/energie)

Une fois la demande de remboursement établie, les Participants dont le dossier est conforme à l'Opération seront inscrits au tirage au sort s'ils cochent la case « Je souhaite participer au tirage au sort », qui aura lieu sous contrôle d'un huissier au plus tard le 15/08/2022, pour tenter de remporter 2000€ en cartes énergie. La Société Organisatrice conseille fortement à tout Participant de conserver ses preuves d'achat originales, car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement. Les frais de participation à l'Opération ne sont pas remboursés. Offre non cumulable avec les opérations en cours. La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du Règlement. Les contestations ou réclamations doivent être adressées au plus tard le 31/08/2022 à l'adresse suivante : [Service.consommateurl@take-off.fr](mailto:Service.consommateurl@take-off.fr) en précisant « Opération 3215 - Bridgestone » dans l'objet de votre mail. Après le 31/08/2022, les éventuelles contestations ou réclamations pourront être formulées à l'adresse suivante : <https://www.bridgestone.fr/nous-contacter>.

Règlement complet de l'opération disponible sur [www.offre.bridgestone.fr/energie](http://www.offre.bridgestone.fr/energie)